



CH-3003 Berne, DFAE, IC

Courrier A
Monsieur
Pietro Majno-Hurst

Berne, le 31 juillet 2025

Votre lettre du 9 juillet 2025

Monsieur,

Je vous remercie pour votre courrier du 9 juillet 2025.

Je partage la profonde préoccupation que vous et vos cosignataires expriment face aux souffrances intolérables de la population civile dans la bande de Gaza.

Nous condamnons fermement les graves violations du droit international humanitaire commises tant par le Hamas que par Israël. Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat et durable, à un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave, ainsi qu'à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza est dramatique. Dans mon communiqué de presse du 21 mai 2025, j'ai souligné l'impérieuse nécessité d'une aide humanitaire immédiate et en quantité suffisante. Le défi principal dans la fourniture d'aide humanitaire n'est pas l'absence d'acteurs humanitaires, de vivres ou d'autre type de matériel, mais bien le manque d'accès humanitaire. La Suisse accorde une grande importance à un accès humanitaire suffisant et sans entrave, conformément au droit international, afin de répondre aux besoins essentiels de la population. Elle n'a cessé de le réclamer avec insistance aux niveaux bilatéral et multilatéral et continue, en concertation avec plusieurs autres Etats, d'exhorter les autorités israéliennes à accorder un accès humanitaire suffisant. Par ailleurs, le Conseil fédéral a décidé d'allouer neuf millions de francs supplémentaires à quatre organisations humanitaires en faveur de la population affectée par le conflit dans le Territoire palestinien occupé.

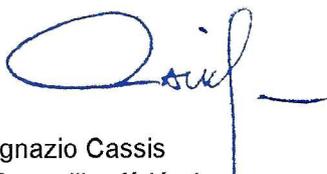
Quant à l'idée d'un accueil de victimes civiles dans nos hôpitaux que vous suggérez, c'est une question qui est actuellement examinée en détails par les services concernés. En raison de la situation dramatique dans la bande de Gaza et de l'insuffisance des soins médicaux, les questions qui y sont liées sont traitées en priorité.

Lors de mon récent voyage dans le Territoire palestinien occupé et en Israël, les 10 et 11 juin, j'ai rencontré à Ramallah le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères palestinien Muhammad Mustafa, puis à Jérusalem le ministre israélien des Affaires étrangères Gideon Sa'ar. Avec eux, nous avons discuté en détail de la situation humanitaire à Gaza, des défis politiques dans la région et des perspectives de paix. J'ai également rencontré de hauts représentants de l'ONU et du CICR qui travaillent entre autres dans la bande de Gaza.

J'ai réaffirmé vis-à-vis du ministre des Affaires Etrangères d'Israël, Gideon Sa'ar les obligations qui incombent à Israël en tant que puissance occupante et la nécessité de garantir un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave, ainsi que l'impératif de protéger la population civile.

La position de la Suisse dans le conflit au Proche-Orient est sans ambiguïté : elle s'appuie depuis toujours sur le droit international et les paramètres convenus au niveau international, y compris les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Fidèle à sa tradition de bons offices et de promotion du droit international, la Suisse s'engage depuis des années en faveur d'un processus de négociation menant à une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens. Comme le Conseil de sécurité de l'ONU, le Conseil fédéral soutient la vision d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. La Suisse est convaincue que seule une solution négociée entre les parties, conforme au droit international, peut concrétiser cette vision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cassis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Ignazio Cassis
Conseiller fédéral